

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL

ARRÊTÉ

fixant la composition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Cantal (CDCA)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 149-1 à L. 149-3, D. 149-1 à D. 149-7 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

VU l'arrêté n°25-1097 du 14 avril 2025 du Président du Conseil départemental du Cantal fixant la liste mentionnée au a) du 1° de l'article D.149-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n°25-1283 du 24 avril 2025 du Président du Conseil départemental du Cantal fixant la liste mentionnée au c) du 3° de l'article D.149-3 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n°25-0800 du 13 mars 2025 du Président du Conseil départemental du Cantal fixant la liste mentionnée au c) du 3° de l'article D.149-4 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n°25-1338 du 6 mai 2025 du Préfet et du Président du Conseil départemental du Cantal fixant la liste mentionnée au 1° de l'article D.149-4 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n°2025-15-0010 et n°25-0933 du 07 avril 2025 de la Directrice départementale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental du Cantal fixant la liste mentionnée au b) du 3° de l'article D.149-3 et au b) du 3° de l'article D.149-4 du code de l'action sociale et des familles ;

VU les propositions de désignation reçues des organisations sollicitées en application des dispositions du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant que la désignation d'un représentant par le régime social des indépendants a été abrogée par le décret n°2020-621 du 22 mai 2020 ;

Considérant qu'il a été convenu de désigner un quatrième représentant au sein des régimes de base d'assurance vieillesse ;

SUR proposition de la Directrice Générale des Services du Département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, institué par l'article L.149-1 du code de l'action sociale et des familles, est une instance consultative composée des deux formations spécialisées suivantes :

- 1° une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées ;
- 2° une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées.

La formation plénière réunit les membres de ces deux formations spécialisées. Outre le Président du Conseil départemental qui préside le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, celui-ci comprend les membres de droit mentionnés ci-après.

ARTICLE 2 : La formation spécialisée pour les **questions relatives aux personnes âgées** est composée comme suit :

1^{er} collège

Représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants

a) *huit représentants des personnes âgées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le Président du Conseil départemental :*

- **Familles Rurales – Fédération Départementale du Cantal**

Titulaire : Mme Béatrice FEVRIER

Suppléant : Mme Eliane ROUX

- **Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer de France et d'Outre-Mer**

Titulaire : Monsieur Pierre BOURLANGE

Suppléant : Mme Marie-Hélène GOMBERT

- **FENARAC15 (Association des Retraités de l'Artisanat du CANTAL)**

Titulaire : M. Robert VERDIER

Suppléant : Mme Yvette BENECH

- **FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) section d'Aurillac**

Titulaire : Mme Françoise MARTIN

Suppléant : M. Bruno JOULIA

- **FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités et préretraités)**

Titulaire : M. Pascal MOINS

Suppléant : Mme Annie PERTUS

- **France Alzheimer Cantal**

Titulaire : Mme Marylène BARRIERE CALMEJANE

Suppléant : M. ou Mme le représentant de France Alzheimer

- **Généralités Mouvement – Les Aînés Ruraux**

Titulaire : M. Jean-Pierre GARROUSTE

Suppléant : M. Jean-Jacques MOUCHET

- **UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) du Cantal**

Titulaire : Mme Jacqueline SEVERAC-MARTINEZ

Suppléant : Mme Suzanne RAYMOND

b) Cinq représentants des personnes retraitées désignés, sur propositions des organisations syndicales représentatives au niveau national :

- **CFDT (Confédération française démocratique du travail)**

Titulaire : M. Bernard MAFFRE

Suppléant : Mme Colette ANDRE

- **CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres)**

Titulaire : M. Christian LETRON

Suppléant : M. Christophe ODOUX

- **CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens)**

Titulaire : M. Patrice BRUNEL

Suppléant : Mme Geneviève BRUNEL

- **CGT (Confédération Générale du Travail)**

Titulaire : Mme Evelyne MARTYNIK

Suppléant : M. ou Mme le représentant de la CGT

- **CGT-FO (Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière)**

Titulaire : M. Michel PONTIER

Suppléant : M. Jean-Vincent BOUDOU

c) Trois représentants des personnes retraitées désignés parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par le président du Conseil départemental en fonction de leur activité dans le département, sur proposition de ces organisations syndicales

- **MEDEF (Mouvement des Entreprises de France)**

Titulaire : M. ou Mme le représentant du MEDEF

Suppléant : M. ou Mme le représentant du MEDEF

- **FNSEA (Syndicat des Anciens Exploitants Agricoles)**

Titulaire : Mme Bernadette DUVAL

Suppléant : M. Christian GUY

- **FSU (Fédération Syndicale Unitaire)**

Titulaire : M. Michel MARCHE

Suppléant : Mme Nicole MILHAU

2ème Collège

Représentants des Institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental

Titulaires : Mme Dominique BEAUDREY – Mme Marie-Hélène CHASTRE

Suppléants : Mme Marie-Hélène ROQUETTE – Mme Valérie RUEDA

b) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires

Titulaires : M. PRADAL, Maire de Labrousse – Mme ROCHES, Maire de Coren-Les-Eaux

Suppléants : Mme LEYMONIE, adjointe à Madic et M. GIMENEZ, Maire de Quézac

c) Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant

d) Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

e) Un représentant de l'Agence nationale de l'habitat dans le département désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'ANAH

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'ANAH

f) Quatre représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole, et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;

- **CARSAT AUVERGNE (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail)**

Titulaire : Mme Marie-Noëlle GABEN

Suppléant : M. Alain MENINI

Titulaire : Mme Victorine DIOP

Suppléant : M. Arnaud VILLAUME

- **CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) du CANTAL**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de la CPAM

Suppléant : M. ou Mme le représentant de la CPAM

- **MSA (Mutualité Sociale Agricole) AUVERGNE**

Titulaire : M. André PEYRONNET

Suppléant : Mme Marie-José BRUNET

g) Un représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur proposition des fédérations des institutions de retraite complémentaire ;

- **AGIRC ARRCO**

Titulaire : M. Nicolas PUPIER

Suppléant : Mme Emilie VU-VAN

h) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française ;

- **Mutualité Française**

Titulaire : Mme Dominique PERIER-LASSIS

Suppléant : Mme Brigitte FAURE

3ème Collège

Représentants des organismes et professionnels oeuvrant en faveur des personnes âgées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations ;

- **CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)**

Titulaire : Mme Karine FAUQUE

Suppléant : Mme Aurélie ROUFFET

- **CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres)**

Titulaire : Mme Lucile ROBERT-LAJARRIGE

Suppléant : Mme Véronique VISIONE

- **CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)**

Titulaire : M. David TUESTA

Suppléant : M. Christopher N'GUYEN PHU

- **CGT (Confédération Générale du Travail)**

Titulaire : Mme Nadine JOUVENTE

Suppléant : M. Eric DEBUIRE

- **CGT-FO (Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière)**

Titulaire : Mme Alexandra ESCURE

Suppléant : M. Thierry COUDERC

- **UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)**

Titulaire : M. Laurent PEJOUX

Suppléant : Mme Carine GOMEZ

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental ;

- **AGGIR 15 (Association des directeurs d'EHPAD publics autonomes du Cantal)**

Titulaire : M. Michaël REBOULIN

Suppléant : Mme Graziella SALAMANCA

- **Fédération Départementale des Associations ADMR du Cantal**

Titulaire : Mme Marie-Claude LESTRADE

Suppléant : M. Serge MEDARD

- **UDCCAS (Union Départementale des CCAS et CIAS) du Cantal**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'UDCCAS

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'UDCCAS

- **UNA (Union Nationale d'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles)**

Titulaire : M. Marc SADOUNI

Suppléant : M. Fabrice LAPEYRE

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes âgées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental.

- **VMEH (Visiteur des Malades des Établissements Hospitaliers)**

Titulaire : Mme Pierrette MAIMPONTE

Suppléant : M. ou Mme le représentant de VMEH

4ème collège

Représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil

a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional ;

Titulaire : M. ou Mme le représentant des autorités organisatrices de transports

Suppléant : M. ou Mme le représentant des autorités organisatrices de transports

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Mme Isabelle LANTUEJOUL, Cantal habitat

Suppléant : M. Aurélien TISSIER, Polygone

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Mme Emilie BERNARD

Suppléant : Mme Caroline GIRARD

ARTICLE 3 : La formation spécialisée pour les **questions relatives aux personnes handicapées** est composée comme suit :

1er collège

Représentants des usagers

Seize représentants des personnes handicapées, de leurs familles et des proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental.

- **ACAP OLMET (association cantalienne d'accompagnement personnalisé)**

Titulaire : Mme Elisabeth DUQUESNE

Suppléant : M. Jean-Michel SIRIEIX

- **ACSL'AAH (Association Cantalienne Solidaire de l'Accompagnement des Adultes Handicapés)**

Titulaire : M. Philippe MAURS

Suppléant : M. Pascal PIGANIOL

- **ADAPEI du Cantal (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés)**

Titulaire : M. Alain COSTES

Suppléant : Mme Josette JARRON

- **AFM (Association Française contre les Myopathies)**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'AFM

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'AFM

- **ALEH 15 (Association Locale Entraide Handicap du CANTAL)**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'ALEH 15

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'ALEH 15

- **APF (Association des Paralysés de France)**

Titulaire : Mme Marie Joëlle MAYNARD

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'APF

- **ARCH (Association pour la Réhabilitation des Cantaliens Handicapés)**

Titulaire : M. Jean DUBREUIL

Suppléant : M. Laurent TISSIER

- **ASAC 15 (Association des Sourds d'Aurillac et du Cantal)**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'ASAC 15

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'ASAC 15

- **Association CLEAH (Cérébrolésion et Autres Handicaps)**

Titulaire : M. Raphaël PLANCHE

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'association CLEAH

- **FNATH (Association des Accidentés de la Vie)**

Titulaire : M. Jean-Pierre BRESSON

Suppléant : M. ou Mme le représentant de la FNATH

- **Foyer de vie Résidence Saint-Nicolas (association – établissement d'accueil non médicalisé pour Personnes Handicapées)**

Titulaire : M. Daniel CHAZE

Suppléant : Mme Lydie MINGUILLON

- **LA DEVEZE (association – établissement d'accueil médicalisé pour personnes handicapées)**

Titulaire : Mme Audrey FERRAND

Suppléant : Mme Ghislaine CAZES

- **NAFSEP (association Geneviève Champsaur)**

Titulaire : Mme Aurélie DESTAING

Suppléant : Mme Isabelle LACROIX

- **SURDI 15 (Association des Malentendants du Cantal)**

Titulaire : M. Denis JOUVE

Suppléant : Mme Danielle ARPAILLANGES

- **UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux) – ESPOIR 15**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'UNAFAM

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'UNAFAM

- **Voir Ensemble Cantal**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de voir ensemble Cantal

Suppléant : M. ou Mme le représentant de voir ensemble Cantal

2ème collège

Représentants des Institutions

a) Deux représentants du Conseil départemental désignés par le Président du Conseil départemental ;

Titulaires : Mme Sylvie LACHAIZE – Mme Annie DELRIEU
Suppléants : Mme Mireille LEYMONIE – Mme Magali MAUREL

b) Le Président du Conseil Régional ou son représentant

c) Deux représentants des autres collectivités et établissements publics de coopération intercommunale désignés sur proposition de l'association départementale des maires ;

Titulaires : Mme GINEZ, Maire d'Ytrac et Mme BEAUDREY, Maire de Boisset
Suppléants : Mme DELRIEU, Maire de Vic-sur-Cère et M. LENTIER, Maire de Vézac

c) Deux représentants de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

e) Le recteur d'académie ou son représentant ;

f) Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

g) Un représentant de l'agence nationale de l'habitat dans le département, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'ANAH
Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'ANAH

h) Deux représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ;

- CARSAT AUVERGNE (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail)

Titulaire : M. Marie-Noëlle GABEN
Suppléant : M. Alain MENINI

- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Titulaire : M. ou Mme le représentant de la CPAM
Suppléant : M. ou Mme le représentant de la CPAM

i) Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération nationale de la mutualité française.

Titulaire : Mme Brigitte FAURE
Suppléant : Mme Dominique PERIER-LASSIS

3ème collège

Représentants des organismes et professionnels œuvrant en faveur des personnes handicapées

a) Cinq représentants des organisations syndicales représentatives de salariés, ainsi qu'un représentant de l'Union nationale des syndicats autonomes, désignés sur propositions de chacune de ces organisations ;

- **CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)**

Titulaire : Mme Christelle MANDIRAC

Suppléant : M. Jean-Louis SOULENQ

- **CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres)**

Titulaire : Mme Véronique VISIONE

Suppléant : Mme Lucile ROBERT-LAJARRIGE

- **CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)**

Titulaire : M. Christopher N'GUYEN PHU

Suppléant : M. David TUESTA

- **CGT (Confédération Générale du Travail)**

Titulaire : M. Daniel CHEZE

Suppléant : M. ou Mme le représentant de la CGT

- **CGT-FO (Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière)**

Titulaire : Mme Aurélie BERTRAND

Suppléant : Mme Elisabeth CABADY COUDERC

- **UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes)**

Titulaire : M. Laurent PEJOUX

Suppléant : Mme Carine GOMEZ

b) Quatre représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, désignés sur proposition des organisations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental ;

- **CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant)**

Titulaire : M. Claude DELY

Suppléant : M. ou Mme le représentant de la CNAPE

- **FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs de France)**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de la FEPEM

Suppléant : M. ou Mme le représentant de la FEPEM

- **NEXEM (employeurs, différemment)**

Titulaire : Mme Véronique BASSINOT

Suppléant : M. ou Mme le représentant de la NEXEM

- **URIOPSS (Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)**

Titulaire : M. ou Mme le représentant de l'URIOPPS

Suppléant : M. ou Mme le représentant de l'URIOPPS

c) Un représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien de la participation des personnes handicapées, désigné sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée par le président du conseil départemental.

- **AGESI 15 (Association pour la Gestion de Services d'Insertion)**

Titulaire : M. Philippe ROLLAND

Suppléant : M. ou Mme le représentant de AGESI 15

4ème collègue

Représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes handicapées ou intervenant dans le domaine de compétence du conseil.

a) Un représentant des autorités organisatrices de transports, désigné sur proposition du président du conseil régional ;

Titulaire : M. ou Mme le représentant des autorités organisatrices de transports

Suppléant : M ou Mme le représentant des autorités organisatrices de transports

b) Un représentant des bailleurs sociaux, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Mme Isabelle LANTUEJOUL, Cantal Habitat

Suppléant : M. Aurélien TISSIER, Polygone

c) Un architecte urbaniste, désigné sur proposition du préfet ;

Titulaire : Mme Emilie BERNARD

Suppléant : Mme Caroline GIRARD

ARTICLE 4 : Le mandat des membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie est fixé à 3 ans. Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5 : Les membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet.

ARTICLE 6 : L'arrêté n°24-4175 du 10 décembre 2024 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes :

- soit par voie de recours gracieux auprès de M. le Président du Conseil départemental ;
- soit par voie de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 8 : La Directrice Générale des Services du Département, le Directeur du Pôle de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département.

AURILLAC, le 26 MAI 2025

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Bruno FAURE